



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 14 septembre 2017

Contact

Victor Dubrulle : 06 99 92 56 02

**Contrôle de la ville de Rambouillet
par la Chambre Régionale des Comptes
Présentation de l'action de la ville un an après.**

Malgré les baisses de dotations de l'Etat, la Chambre a constaté la fiabilité des comptes de la ville et souligné les actions engagées pour mieux maîtriser ses charges. Dans son rapport présenté lors du conseil Municipal du 7 octobre 2016, elle a formulé 3 recommandations. Conformément à la loi (Art 107 de la loi Notre), la ville de Rambouillet présente les actions entreprises à la suite des recommandations de la Chambre.

La CRC avait formulé trois recommandations :

1/. Finaliser une convention de services avec le comptable public afin d'organiser et d'améliorer les relations de partenariat.

2/. Concevoir un plan de lutte contre l'absentéisme associant des mesures de prévention et de contrôle.

3/. Formaliser une politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines et se doter de tableaux de bords opérationnels et partagés.

1/Concernant la première recommandation, un an après la remise du rapport, la commune a signé le 6 juillet 2017 une convention de services avec le comptable public de la ville de Rambouillet afin d'organiser et d'améliorer les relations de partenariats autour de quatre axes de progression :

- Améliorer le service aux usagers ;
- Renforcer l'aide au pilotage et à la décision ;
- Dynamiser l'exécution du budget, dépenses et recettes grâce à la dématérialisation des comptes ;
- Moderniser les pratiques administratives permises par les avancées technologiques/

2/A la suite de la seconde recommandation, la ville de Rambouillet a constitué un groupe de travail ayant pour objectif de comprendre, de caractériser l'absentéisme et de proposer des mesures pour maîtriser le phénomène.

Le groupe de travail préconise :

- D'établir un diagnostic par unité de travail ;
- D'allier des mesures de contrôle et d'accompagnement des agents.

Le rapport du groupe de travail sera transmis à l'ensemble des chefs de service ainsi que les premiers indicateurs par unité de travail avant la fin de l'année.

3/ La commune de Rambouillet a poursuivi le travail de mise à jour de ses outils de GPEEC notamment :

- L'entretien d'évaluation refondu ;
- La mise à jour des fiches de poste ;
- La rédaction d'un répertoire des compétences.

Elle a également orienté ses actions vers :

- La création d'outils pour anticiper et mieux gérer l'évolution des effectifs ;
- Concevoir un plan de formation adapté.

La politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est destinée à accompagner les principaux axes sur lesquels les chefs de service doivent produire des projets de service.

- La création d'un pôle famille ;
- la réorganisation des ST ;
- Le développement du pôle tranquillité publique ;
- L'orientation de la ville vers le numérique.

Rappel :

Les Chambres Régionales des Comptes sont des juridictions administratives financières françaises chargées de vérifier les comptes des collectivités locales.

Ainsi les chambres examinent la gestion des collectivités publiques de leur ressort.

Cet examen porte sur la régularité mais également sur la qualité de la gestion. Les chambres n'ont pas à apprécier l'opportunité des choix politiques des élus mais la sincérité des comptes.

L'équilibre des opérations de gestion, l'économie des moyens mise en œuvre et leur efficacité c'est-à-dire la comparaison des moyens avec les résultats obtenus, les observations résultant de cet examen font l'objet de rapports d'observations provisoires puis définitives (plus de 800 en moyenne annuelle) qui sont portées à la connaissance des assemblées délibérantes et rendues publiques.

- **CRC : Un contrôle de gestion par étape**

Les contrôles de la Chambre suivent une procédure établie.

A Rambouillet :

- **Le 9 juin 2015** : Notification de contrôle portant sur les années 2010 et suivantes ;
- **16 juillet 2015** : Rendez-vous avec le Maire de Rambouillet et début effectif du contrôle ;
- **22 mars 2016** : Publication d'un rapport provisoire (non public) ;
- **18 mai 2016** : Réponse des Maires successifs
- **12 juillet 2016** : Projet de rapport définitif ;
- **23 et 25 août 2016** : Réponse des Maires successifs ;
- **1^{er} septembre 2016** : Rapport définitif.

- **11 septembre 2017** : réponse de la ville sur les actions menées suite aux préconisations de la chambre.

Le rapport de la CRC établit un contrôle de gestion de la Ville de Rambouillet à partir de l'année 2010.

Il a porté sur la fiabilité des comptes et la situation financière. Dans le cadre d'une enquête nationale, il a également porté sur la gestion des ressources humaines.

- **La CRC constate la fiabilité des comptes de la Ville de Rambouillet**

La commune a toujours porté une attention vigilante à la qualité de l'information financière, condition indispensable à la mise en œuvre d'une bonne gestion.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a relevé ainsi que les données financières et comptables de la commune sont « globalement fiables » et que les prévisions budgétaires sont devenues plus « précises » dans un contexte moins favorable que par le passé où les budgets « sont affectés par la baisse des dotations », les charges nouvelles et le fond de péréquation.

Afin de faire face à cet « effet ciseau », la Chambre relève que la ville a élaboré depuis 2014 un plan pluriannuel d'investissement qui est intégré à la construction budgétaire.

Par ailleurs la CRC souligne « l'engagement de la commune, dès 2014, à mener une réflexion d'ensemble qui pourra notamment s'appuyer sur l'audit financier et organisationnel en cours de réalisation. »

Ce dernier se traduira en mesures concrètes dans les prochains mois.

Le rapport souligne que l'audit d'organisation devrait permettre à la commune, à l'avenir, de mieux maîtriser ses charges, et notamment ses charges de personnel d'autant plus que l'évolution de ces dernières a été contenue au cours de la période 2010-2014 avec une progression annuelle moyenne de 1.4%.

Le rapport relève que la situation financière de la commune ne suscite pas de préoccupation particulière compte tenu, par exemple, de ses marges de

manœuvre en matière fiscale, de l'assainissement de la structure de sa dette, ou bien encore des ressources propres d'investissement qui lui ont permis, depuis 2013, de financer ses dépenses d'équipement sans recourir à l'emprunt.

La commune a décidé néanmoins de limiter le recours au levier fiscal alors que la pression fiscale demeure aujourd'hui inférieure au niveau moyen de la strate.

La gestion rigoureuse de la ville a permis de dégager une capacité d'épargne suffisante pour financer les dépenses d'investissement tout en réduisant fortement le recours à emprunt.

Il faut souligner que cette dette était constituée à plus de 70% d'emprunts structurés en 2006 et que la prise de conscience d'importants risques de taux sur ces emprunts a dès 2008, conduit la commune, à entreprendre une politique de sécurisation de son encours. Les réaménagements opérés depuis cette date permettent désormais à la commune d'avoir une dette entièrement composée de produits sans risque.

- **Ressources Humaines ; Une évolution contenue et une réorganisation de la Direction des Ressources Humaines**

La ville de Rambouillet tout au long de la période a suivi une orientation claire reposant sur la maîtrise des effectifs et la maîtrise de la masse salariale.

La CRC a relevé une évolution des charges de personnel contenue de 1,4% par an sur l'ensemble de la période. Le rapport relève à juste titre que les décisions de la collectivité n'ont contribué que pour une faible part à l'augmentation des charges de personnel Ce résultat est remarquable au regard de l'augmentation moyenne dans les collectivités de la masse salariale de 2,5% en 2011 et de 3,5% en 2012 constatée par la Cour des Comptes dans son rapport sur les finances publiques locales publié en octobre 2013.

Sur la même période, la ville a maîtrisé ses effectifs avec pour résultats, une très faible progression de son personnel (+7 en 5 ans entre 2010 et 2014, l'Equivalent Temps Plein ayant été diminué de 5).

Dès 2016, la ville de Rambouillet a entrepris une réorganisation de la Direction des Ressources Humaines autour de trois pôles de compétence dont l'un est consacré à la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC).

La GPEEC consiste à mieux anticiper les besoins futurs de l'organisation et de créer des synergies.

Il s'agit d'un outil indispensable qui permet aussi aux agents d'évoluer dans leur mission et de créer des opportunités de carrière.

Lutte contre le risque d'inondation à Rambouillet

L'Etat s'engage aux côtés de la ville

IRMA : Rambouillet participe à la solidarité nationale pour les Antilles

A la suite des inondations exceptionnelles qui ont eu lieu au printemps 2016 à Rambouillet au-delà de la prise en charge de l'urgence et de l'accompagnement des victimes, plusieurs actions ont été initiées afin qu'un tel événement ne se reproduise plus.

- 1- Par lettre du 6 juin 2016, le Maire a saisi les parlementaires afin, qu'à l'initiative des services de l'Etat, une réunion réunissant l'ensemble des acteurs gestionnaires de l'eau, soit organisée au sein d'un groupe de travail (DDT – ONF, Domaine National, Agence de l'Eau) pour élaborer un plan d'actions.
- 2- La première réunion a eu lieu le 5 juillet 2016 en présence de l'ONF, des communes de Rambouillet et de Poigny-la-Forêt à l'initiative du Sous-Préfet.
- 3- Le 24 février 2017 le Préfet a notifié une subvention d'1 000 000€ à la ville de Rambouillet dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement ;
- 4- Des moyens exceptionnels seront alloués grâce notamment au redéploiement de moyens financiers et à des réserves provisionnées sur le budget assainissement en s'appuyant sur les études menées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement mis à jour. Une décision modificative en octobre est prévue permettant d'engager les travaux avant la fin d'année 2017.

Les Villes de Rambouillet et de Vieille Eglise ont réalisé un Schéma Directeur d'Assainissement en 2006 afin de proposer des travaux pour notamment améliorer la collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire concerné en période d'évènements pluvieux et de lutter contre les inondations sur le territoire.

Les Villes de Rambouillet, Gazeran et Vieille Eglise composant le système d'assainissement se déversant vers la station d'épuration de Gazeran, ont lancé courant 2016 l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement dont l'un des volets prioritaires porte sur une étude hydrologique visant à définir les interfaces entre les ruissellements des bassins versants et le fonctionnement des réseaux des Villes afin de préconiser des aménagements de protection à mettre en place tout en améliorant le système d'assainissement actuel.

Une étude hydrologique a fait l'objet d'une restitution en juin 2017, permettant ainsi de définir un programme de travaux de première urgence visant à lutter contre les inondations (recalibrage d'une canalisation d'eau pluviale d'un diamètre 600 à un diamètre 1500). Ils commenceront avant la fin d'année 2017.

Un second programme de travaux sera esquissé durant le dernier semestre 2017 suivant les résultats de la modélisation des réseaux dont les conclusions seront présentées d'ici la fin d'année 2017, afin d'ajuster au mieux les dispositifs de protection nécessaires. Ce programme fait d'ores et déjà l'objet d'un travail en concertation avec les services de l'Etat, les organismes subventionneurs et les partenaires des Villes et intégrera les obligations réglementaires nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

D'autres pistes sont envisagées

- Régulation de la gestion hydraulique conjointe (ONF, CMN...) des étangs en amont et en aval de Rambouillet,
- Zones de stockage des eaux de ruissellement amont et aval de la Ville de Rambouillet,
- L'ensemble des travaux en cours (mise en séparatif des réseaux d'assainissement du quartier Beau Soleil), prévus et à prévoir sur les réseaux de la Ville (raccordement des eaux de pluies sur les bassins versant appropriés, et aux réseaux spécifiques...)

Solidarité avec les Antilles : Rambouillet participe au mouvement de solidarité national initié par la Fondation de France à hauteur d'1 euro par Rambolitein.

Pour aider nos concitoyens des Antilles qui ont été affectés par les destructions causées par l'ouragan Irma, la ville participera à l'élan de solidarité national initié par la Fondation de France.

Ainsi le CCAS de Rambouillet versera 30 000 euros à la Fondation de France. A ce titre, la ville de Rambouillet votera lors du prochain conseil municipal une subvention exceptionnelle de 20 000€.

Stationnement à Rambouillet

Nouvelle tarification et forfait post stationnement

Conformément à la communication faite lors du Conseil municipal du 22 juin 2017, la ville de Rambouillet propose l'approbation d'une nouvelle tarification de stationnement et du forfait post stationnement.

La loi prévoit au 1^{er} janvier 2018 une réforme du stationnement dont l'objectif est d'offrir aux collectivités territoriales la possibilité de mieux gérer les flux automobiles.

Cette réforme qui s'impose aux communes est aussi l'opportunité de mettre en œuvre de nouveaux services en utilisant de nouvelles technologies pour faciliter l'accès des centres villes et permettre aux utilisateurs de mieux bénéficier de l'espace public tout en tenant compte des besoins de stationnement des riverains.

Afin de faire en sorte que cette réforme soit la plus efficace et la plus juste possible, un groupe de travail a été constitué et a travaillé pendant 18 mois en s'appuyant sur les travaux du Schéma Local de Déplacement. Ce groupe de travail est constitué d'experts (urbanisme, Services techniques, Police Nationale/Police Municipale, UrbisPark, Direction Générale) pour travailler en toute indépendance et impartialité.

La ville a souhaité répondre aux objectifs suivants au bénéfice du plus grand nombre :

- Un nouveau plan de stationnement pour favoriser l'accès au centre et aux commerces ;
- Une nouvelle tarification avec la mise en place d'un stationnement résidentiel à tarif préférentiel et de 30 minutes gratuites une fois par jour ;
- De nouvelles technologies à tous les niveaux pour plus de réactivité et des nouveaux services auprès de nos administrés.

Le nouveau plan de stationnement s'inscrit dans les actions menées par la ville pour renforcer l'attractivité du centre ville, de ses commerces et de ses services

publics. Une réunion avec les commerçants est organisée dans les semaines qui viennent.

Une attention particulière a été portée aux tarifs qui seront pratiqués, ainsi le Forfait Post stationnement qui s'appliquera dès janvier 2018 à Rambouillet est établi à 15 euros, réduit à 12 euros en cas de règlement dans les 24h. Il est donc inférieur à l'amende pour insuffisance ou défaut de paiement aujourd'hui uniforme à 17 euros partout en France

Le projet de réforme sera accompagné d'un plan de communications pour tenir informé les Rambolitains.

Focus stationnement à Rambouillet :

En janvier 2018 : la ville comptera 1147 places de stationnement en voirie ; 826 places de parcs sous terrains et de parcs en enclos pour 27 000 habitants ce qui place notre ville en position favorable si nous la comparons aux villes de la même strate.

Zones tarifaires et tarifs applicables au stationnement payant sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2018

Stationnement payant du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 19h00
sauf les dimanches et jours fériés

Tarifification au 1 ^{er} janvier 2018	Courte Durée Rouge	Courte Durée Orange
0h15	Gratuit	Gratuit
0h30	Gratuit	Gratuit
1h00	1,30 €	1,30 €
2h00	2,50 €	2,50 €
3h00	4,00 €	4,00 €
4h00 (FPS)	15,00 €	15,00 €
24h00 (FPS)		
Semaine Résidents		8,00 €
Mois Résidents		20,00 €
Places	1147	579
		568

FPS minoré : 12€ si le paiement intervient dans un délai de 24h.

Réouverture du Bistrot de la Lanterne

La Ville souhaite poursuivre l'exploitation de l'espace café du Pôle culturel La Lanterne dit Le Bistrot, en recourant à un professionnel de la restauration pour répondre aux attentes du public, également des équipes et des artistes dans le cadre de l'organisation des spectacles et des événements.

Elle a lancé, au printemps dernier, une nouvelle consultation ayant pour objet la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Pour cette nouvelle convention, il est proposé une ouverture du Bistrot les soirs de spectacles, certains dimanches de programmation et dans le cadre d'événements choisis.

A l'issue de cette période de consultation, et après avoir reçu plusieurs candidats, l'offre de restauration proposée par la société LE DADDY'S WOK répond le mieux aux besoins de la Ville. Elle propose une offre culinaire variée en s'adaptant aux différentes thématiques des spectacles et événements, une grille tarifaire accessible, un professionnalisme et une motivation avérée pour le projet artistique et culturel du lieu.

Elle jouit d'une expérience solide avec d'autres villes, notamment pour des festivals.

LE DADDY'S WOK aura la charge, dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'équipe de La Lanterne :

- De gérer le lieu lors des différentes manifestations se déroulant à La Lanterne en mettant en œuvre les moyens humains nécessaires et en veillant au respect des règles applicables à ce type d'activités.
- D'assurer des prestations exceptionnelles liées aux manifestations organisées au sein de La Lanterne : vernissages, conférences, congrès, séminaires, etc.
- De fournir les repas des techniciens et des artistes qui pourront aussi être portés dans les loges.

Afin d'assurer l'équilibre économique de cette exploitation, la convention prévoit la fixation d'une redevance à hauteur de 5% sur le bénéfice net mensuel réalisé par l'occupant, payable trimestriellement, et d'un forfait annuel de 800 euros pour les fluides (eau, électricité, gaz).

La convention est conclue pour une saison culturelle, soit du 19 septembre 2017 au 8 juillet 2018.

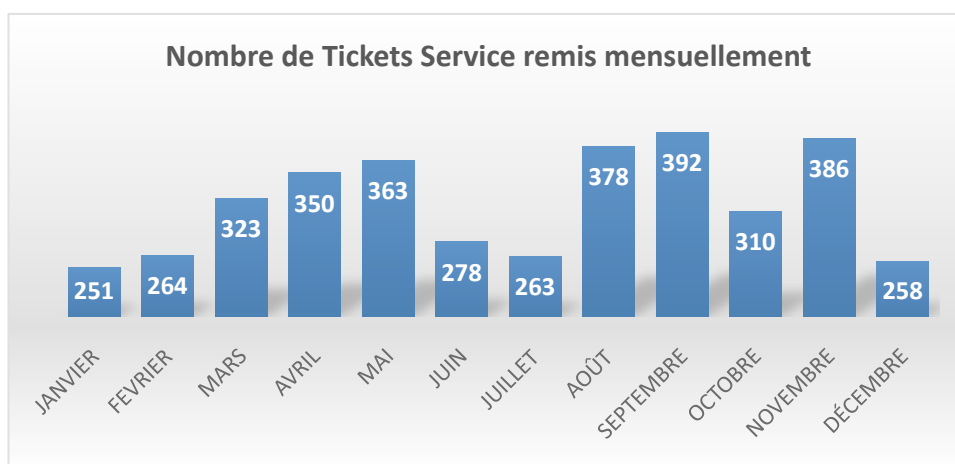
Communication du Maire

BILAN DES AIDES ATTRIBUEES EN 2016

Pour l'année 2016, nous avons attribué un montant d'aides financières total de **57 429,89 €**.

Ces prestations sont :

→ Les aides alimentaires ou Tickets Service,
648 familles ont été aidées grâce à cette prestation pour un volume financier de **30 528 €** soit la distribution de 3816 tickets de 8 €.



→ Les secours d'urgence (aide en numéraire inférieure à 50 € pour un « dépannage d'urgence »),
17 familles ont été aidées en secours d'urgences pour une valeur totale de **539,40 €**.

→ Les aides exceptionnelles (prise en charge de factures impayées, frais d'obsèques, ...),

TYPE D'AIDES	NOMBRE DE FAMILLES AIDEES	MONTANT
--------------	---------------------------	---------

Achat cuisine	1	500,00
Amélioration de l'Habitat	1	1 585,05
Appareil électroménager	1	299,00
Appareil paramédical	1	60,00
Facture d'eau	1	292,85
Facture gaz-électricité	3	550,00
Frais de déménagement	1	2 130,00
Frais pharmacie	3	77,00
Frais d'obsèques	7	7 139,00
Frais hospitalier	1	30,76
Loyer	10	2 800,09
Médecin expert	1	160,00
Régularisations de charges	3	521,88
Timbres fiscaux	1	84,00
Transport	16	427,50
TOTAL	60	16 657,13 €

→ Les aides aux jeunes (séjours de vacances, activités extrascolaires, carte de piscine, restauration scolaire ...).

TYPE D'AIDES	NOMBRE DE FAMILLES AIDEES	MONTANT
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	2	73,60 €
Activités Sportives	3	251,53 €
Ateliers de Quartier	1	14,25 €
Classes de Découverte	7	1 045,30 €
Cotisations sécurité sociale étudiante	1	215,00 €
Locations de vacances	1	172,50 €
Restauration Scolaire	7	999,05 €
Séjours	37	6 269,98 €
Voyage Pédagogique	1	192,95 €
TOTAL	60	9 234,16 €

L'octroi de ces aides doit permettre aux familles aidées de réaliser un rétablissement budgétaire, de s'investir dans un projet personnel et d'accéder à des prestations et offres d'activités pour les jeunes.

Communication du Maire
Présentation du SEY sur le déploiement des compteurs LINKY